

Construction d'un bâtiment accessoire
 (Garage, remise, abri à bois, abri d'auto, serre, gazébo, etc.)

Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le livre des règlements prévaut.

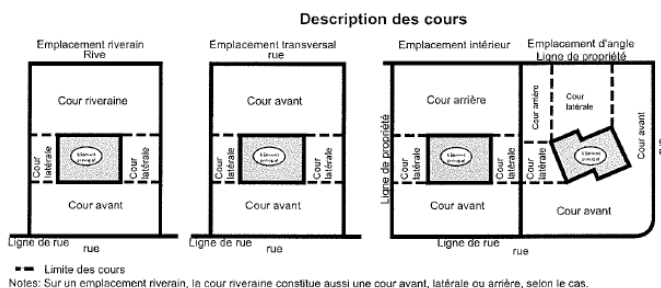
Pour la construction d'un bâtiment accessoire, vous devez effectuer une demande de permis au service d'urbanisme de la municipalité.

Permis :

Le coût du permis est de 10 \$

Emplacement :

Le bâtiment accessoire doit être implanté dans la cour latérale ou arrière.



Si le bâtiment possède des fenêtres du côté de la ligne du voisin, il doit être implanté à au moins 2 m de cette ligne.

Ou

Si le bâtiment ne possède pas de fenêtre du côté de la ligne du voisin, il doit être implanté au moins à 60 cm de cette ligne.

La distance entre la maison et/ou un autre bâtiment accessoire doit être d'au moins 3 m ou annexé.

La distance avec une ligne de distribution électrique doit être de 1 m.

Nombre :

Terrain de moins de 1500 m² : 2 bâtiments accessoires sont permis par propriété, excluant les pergolas, les gazébos et les garages et abris d'auto intégrés à une habitation.

Terrains de 1500 m² et plus : 3 bâtiments accessoires sont permis par propriété, excluant les pergolas, les gazébos et les garages et abris d'auto intégrés à une habitation.

Hauteur :

La hauteur maximale permise est de 5,5 m, mais ne peut dépasser celle du bâtiment principal.

Pour les zones de villégiature, s'informer à la municipalité des alternatives possibles.

Superficie :

La superficie permise en bâtiment accessoire est de 10 % de la superficie du terrain jusqu'à un maximum de 150 m², excluant la superficie des pergolas, des gazébos et des garages et abris d'auto intégrés à une habitation.

Pour des informations additionnelles :

Municipalité de l'Ascension-de-N.S.

Service d'urbanisme

1000, 1^{ère} rue est

L'Ascension-de-N.S. (Québec)

G0W 1Y0

Téléphone : 418-347-3482 poste 3

Télécopieur : 418-347-4253

Courriel : dominic.bisson@ville.ascension.qc.ca



Formulaire de demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire

(Garage, remise, abri à bois, abri d'auto, serre, gazébo, etc.)

Propriété visée par la demande

Adresse: _____

Numéro de lot : _____

Identification du requérant

Nom et prénom : _____

Adresse: _____

Municipalité : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Identification du propriétaire (si différent du requérant)

Nom et prénom : _____

Adresse: _____

Municipalité : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Documents à joindre à la demande

1. Croquis d'implantation

Sur une copie de votre certificat de localisation ou sur une feuille quadrillée, réalisez un croquis à **l'échelle** du futur bâtiment, comprenant l'emplacement, la superficie, la distance des lignes et des autres bâtiments et toute autre mesure jugée pertinente.

2. Croquis des élévations

Sur informatique ou sur une feuille quadrillée, réalisez un croquis à l'échelle du futur bâtiment comprenant les mesures de la hauteur, de l'emplacement des fenêtres et des portes.

3. Détails de construction

Toit :

Revêtement : _____

Pente : _____

Murs

Hauteur : _____

Revêtement extérieur

Mur avant : _____

Mur arrière : _____

Murs latérales : _____

Fondation

Dalle de béton :

Bloc de béton :

Bois :

Autres :

Dimension des fenêtres :

Coté droit : _____

Coté Gauche : _____

Avant : _____

Arrière : _____

Exécution des travaux

Entrepreneur

Auto construction

Nom : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____

Code Postale : _____

Responsable des travaux : _____

Téléphone : _____

Numéro RBQ : _____

Numéro NEQ : _____

Coût (Matériaux et main-d'œuvre) : _____

Durée prévue des travaux : _____

Autres détails pertinents : _____

Signature du requérant : _____

Date : _____

Espace réservé à l'usage du service d'urbanisme

Zone au plan de zonage en vigueur : _____

Traitement de la demande :

Date de réception : _____

Date du refus : _____

Raison : _____

